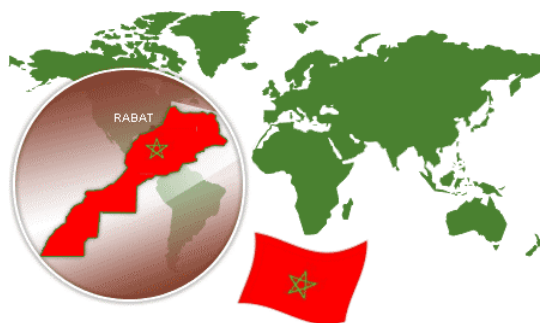


# Etudiants étrangers



## Accueil, modalités d'inscription et de séjour au Maroc

### Dispositions pratiques à prendre avant le départ au Maroc

Tout candidat retenu pour une formation au Maroc doit réclamer la lettre d'information établie en son nom par l'AMCI et adressée aux autorités de son pays d'origine via l'ambassade du Maroc accréditée dans ce pays ou la représentation diplomatique de celui-ci à Rabat.

Cette lettre contient les informations essentielles sur la formation qui lui est proposée ainsi que sur les conditions d'inscription définitive et de séjour au Maroc. Les candidats ayant déposé leur dossier de candidature pour une formation au Maroc doivent procéder au préalable à l'établissement de leur passeport.

Après réception de la pré inscription au Maroc, ils doivent se renseigner auprès de l'Ambassade du Royaume du Maroc ou du consulat le plus proche de leur lieu de résidence sur les formalités d'obtention d'un visa d'entrée au Maroc.

### Arrivée au Maroc et formalités administratives

A leur arrivée au Maroc, les étudiants sont soumis aux formalités d'usage aux postes frontières. Dans certains cas, l'Agence, si elle est sollicitée, saisit à l'avance les autorités de police pour faciliter l'octroi de visas à l'arrivée ainsi que les autres formalités administratives et douanières pour les étudiants.

### Change

Il est recommandé aux étudiants de procéder au change auprès des établissements bancaires agréés soit à l'aéroport soit à leur arrivée à Rabat. Les étudiants doivent au préalable se renseigner sur les devises étrangères convertibles au Maroc.

### Transport

L'Agence peut assurer, à la demande des autorités du pays concerné, l'accueil et le transport des nouveaux étudiants retenus de l'Aéroport Mohammed V de Casablanca ou de l'Aéroport de Rabat-Salé à Rabat. Cependant, ils doivent arriver en groupe. Sinon, ils peuvent librement emprunter différents moyens de transport disponibles (train, bus, taxi).

### Inscription

Dès son arrivée à Rabat, l'étudiant doit se présenter au service concerné au sein du Département de la Formation des Cadres relevant de l'Agence, situé au 9, Rue Ghana (quartier Océan) - Rabat - Tél. : 037 73 20 59, 037 73 20 48, 037 73 21 85 en vue de :

- ✓ · Remplir le dossier d'inscription et de bourse (s'il en bénéficie);
- ✓ · Se procurer l'autorisation d'inscription;
- ✓ · Encaisser, en ce qui concerne les étudiants boursiers de l'AMCI, la bourse du 1er bimestre (Septembre/Octobre).

Il doit ensuite:

- ✓ · Rejoindre l'établissement de formation pour lequel il a été retenu en vue d'effectuer l'inscription définitive;
- ✓ · Envoyer/déposer à l'AMCI une copie certifiée conforme de l'attestation d'inscription délivrée par l'établissement de formation.

**N.B. : La présence au Maroc du candidat retenu vaut acceptation de sa part de la proposition qui lui est faite.**

Aucun changement de filière, d'établissement ou de ville n'est permis.

### **Conditions de séjour au Maroc**

Après l'accomplissement des formalités d'inscription et d'hébergement, l'étudiant étranger doit se présenter impérativement auprès du service des étrangers relevant de la Direction Générale de la Sûreté Nationale dans sa ville d'inscription pour l'obtention de la carte de séjour au Maroc, muni des documents suivants:

- ✓ · Copie certifiée conforme de l'attestation d'inscription;
- ✓ · Copie certifiée conforme de l'attestation de bourse ou attestation de prise en charge établie par l'Ambassade accréditée à Rabat pour les étudiants non boursiers ou attestation de compte bancaire ;
- ✓ · Certificat de résidence ou copie certifiée conforme du contrat de bail, ou du quitus du loyer ou d'eau et d'électricité;
- ✓ · Copie du passeport avec la dernière date d'entrée;
- ✓ · Photo d'identité (petit format) : 9 pour les nouveaux et 4 pour le renouvellement de la carte;
- ✓ · Timbre de 60 DH;
- ✓ · Formulaire administratif établi à remplir par le postulant.

**N.B. :**

**De manière générale, les étudiants étrangers disposent de trois mois à partir de la date d'entrée au Maroc pour régulariser leur situation de séjour auprès des services de la Sûreté Nationale de leur ville de résidence. La carte de séjour est renouvelable chaque année.**

### **Octroi de la bourse de l'AMCI**

L'AMCI accorde des bourses de formation aux étudiants étrangers dans les conditions et suivant les modalités fixées par le règlement relatif aux bourses.

Les bourses de l'A.M.C.I. sont attribuées annuellement:

- ✓ · dans le cadre des accords de coopération arrêtés, d'un commun accord, entre l'A.M.C.I. et le Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération d'une part, et les autorités compétentes des pays partenaires d'autre part ;
- ✓ · dans le cadre de l'offre marocaine de bourse notifiée aux pays bénéficiaires ;
- ✓ · en fonction du nombre de bourses prévu dans le budget de l'Agence.

Les bourses de formation sont attribuées aux étudiants titulaires au moins du baccalauréat ou d'un diplôme reconnu équivalent et devant poursuivre des cycles d'études supérieures dans les établissements publics d'une durée minimale d'un an, et sanctionnés par un diplôme d'Etat.

Les bourses de formation sont des bourses d'entretien. Leur octroi n'implique en aucun cas la prise en charge des frais d'inscription, d'internat, de transport ou toutes autres charges inhérentes à la poursuite des études.

Le montant de la bourse de formation est de 750,00 dhs (sept cent cinquante dirhams) par mois quelque soit la nature de la formation et sa durée.

Les bourses de formation sont accordées pour une durée de 12 mois par année académique et pour la durée normale du cycle de formation considéré, soit de 1 à 7 ans assortie d'une année supplémentaire, appelée année de bourse de réserve.

Les bourses sont payables bimestriellement par anticipation au siège de l'Agence pour les étudiants résidents à Rabat et ses environs et au sein d'établissements universitaires désignés pour les étudiants résidents dans les autres villes universitaires du Royaume.

Toutefois, pour des considérations pratiques, les bourses du bimestre Septembre/Octobre sont payables uniquement à Rabat.

Au début de chaque année académique, un carnet nominatif de bons de caisse (chéquier) est remis aux bénéficiaires de la bourse ainsi qu'une attestation de bourse pour l'année considérée.

Tout changement d'orientation, d'établissement ou de ville sans l'accord préalable de l'AMCI entraîne la suppression du bénéfice de la bourse.

Les étudiants boursiers peuvent bénéficier au terme de leur cycle de formation d'une contribution forfaitaire relative aux frais d'impression de leur mémoire /thèse.

## **Modalités de candidature et de préinscription**

### **Présentation des dossiers de candidature**

Les candidatures à une inscription au Maroc sont soumises par voie diplomatique à L'Agence Marocaine de Coopération Internationale (AMCI), selon les termes et dans les délais communiqués chaque année par l'Agence aux représentations diplomatiques marocaines à l'étranger et aux Ambassades accréditées à Rabat.

Seuls peuvent bénéficier d'une inscription, et éventuellement d'une bourse d'étude du gouvernement marocain, les candidats proposés officiellement et dont les dossiers sont retenus par l'AMCI.

### **Examen et sélection des dossiers**

L'examen et la sélection des dossiers se fait par l'AMCI, éventuellement avec les représentants désignés par les autorités compétentes des pays bénéficiaires, conformément aux quotas et aux critères préalablement arrêtés.

La liste des candidats retenus ainsi que les filières qui leur sont accordées sont communiquées par voie diplomatique.

### **Documents constitutifs du dossier de candidature :**

Le dossier de candidature doit comporter obligatoirement les documents suivants :

1. *Une demande du candidat indiquant, par ordre de préférence, les filières et les établissements demandés et mentionnant clairement ses coordonnées. (Adresse, Téléphone, Email).*
2. *Le formulaire de candidature, à télécharger du Site Web de l'AMCI, dûment rempli et accompagné des pièces suivantes en 2 exemplaires :*
3. *Une photocopie certifiée conforme de l'attestation du baccalauréat;*
4. *Une photocopie certifiée conforme du relevé des notes du baccalauréat ;*
5. *Un extrait d'acte de naissance ;*
6. *Une photocopie du passeport;*
7. *Un certificat médical délivré par les services de la santé publique attestant l'aptitude physique du candidat et certifiant qu'il n'est atteint d'aucune maladie contagieuse ou aiguë ou porteur d'une pandémie (Le candidat pouvant être astreint à une contre visite dès son arrivée au Maroc) ;*
8. *2 photos d'identité récentes en couleur comportant au verso le nom, prénom et nationalité du candidat ;*

Les candidats pour le 3<sup>ème</sup> cycle doivent fournir, en sus des documents précités, des copies certifiées conformes de leurs diplômes de formation supérieure, des relevés des notes et des programmes d'études poursuivies ainsi qu'un exemplaire de mémoire/thèse de fin d'études.

Les candidats au cycle de doctorat doivent fournir également un projet de thèse de doctorat.

**N.B. : Les dossiers incomplets ne sont pas pris en considération.**

**La sélection des dossiers est faite conformément aux critères et conditions ci-après:**

## Conditions générales d'admission

### a - Cycle normal

La sélection des candidats bacheliers se fait en fonction de la qualité académique de leurs dossiers, des conditions d'admission requises pour les formations demandées, des filières ouvertes et des places pédagogiques disponibles.

Les conditions d'âge varient, selon les établissements, entre 18 et 23 ans.

Pour les inscriptions dans les classes préparatoires aux grandes écoles d'ingénieurs, les écoles et instituts supérieurs des sciences agronomiques, vétérinaires et d'architecture et les facultés de médecine générale et de médecine dentaire, les candidats doivent être titulaires du baccalauréat de l'année d'inscription avec au moins la mention «Bien».

Pour les autres filières, le baccalauréat doit être obtenu au titre de l'année d'inscription et dans certains cas de l'année précédente avec au moins la mention «Assez Bien».

### b – Master, 3ème cycle et Doctorat

Les candidats pour le master et le 3ème cycle doivent être titulaires d'un diplôme d'études supérieures (Bac+3, +4 ou +5) dans la filière demandée avec mention «Très Bien » ou « Bien».

Les candidats au cycle de Doctorat doivent être titulaires d'un diplôme d'études supérieures dans la filière demandée ou d'un diplôme équivalent donnant accès aux établissements concernés.

**N.B. : Dans certains cas, l'inscription définitive dans les établissements d'enseignement supérieur au Maroc est conditionnée par la présentation d'une attestation d'équivalence du diplôme obtenu ou du diplôme national requis, conformément au Décret n°2-01-333 du 20 Rabii I 1422 (21juin2001) relatif aux conditions et à la procédure de l'octroi des équivalences de diplômes de l'enseignement supérieur.**

Les dossiers des candidats répondant aux conditions générales et présélectionnés par l'AMCI sont soumis, pour attribution, aux commissions scientifiques des établissements de formation concernés.

Le français est la langue véhiculaire dans la majorité des établissements de formation au Maroc, notamment dans les filières scientifiques et techniques. De ce fait, et dans le cadre des programmes de coopération arrêtés avec certains pays non francophones, les candidats de ces pays suivent, au titre de leur première année au Maroc, une formation de mise à niveau en langue française à la Faculté des Sciences de l'Education à Rabat, au terme de laquelle, ceux déclarés admis aux examens écrits et oraux sont orientés vers les filières de formation proposées conformément aux conditions requises et en fonction des disponibilités en matière des places pédagogiques.

## Téléphones et adresses utiles :

### Agence Marocaine de Coopération Internationale (AMCI) :

#### Siège :

- · Adresse: 6, Rue Tamesloht — Rabat — Maroc
- · Tél.: 212.37.70.10. 80 /212.37.70.11.27
- · Fax : 212.37.70.19.59
- · Site web : [www.amci.ma](http://www.amci.ma)
- · E-mail: [amci@iam.net.ma](mailto:amci@iam.net.ma)

### Département de la Formation des cadres :

- · Adresse: 9, Rue du Ghana — Rabat — Maroc
- · Tél.: 212 37 732048 /212 37 7320 59 /212 37 732185

### Cite Universitaire Internationale :

- · Adresse: Madinat Al Irfane, Hay Ryad Rabat
- · Tél.: 212 37 710575 /212 37 716122

**Centre Médico-social au sein de la Cite Universitaire Internationale :**

- · Tél.: 212 37 563026

**Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération :**

- · Tél.:  
212.37.76.11.23/24/25  
212.37.76.21.95 / 212.37.76.15.83
- · Fax:  
212.37.76.46.79  
212.37.76.48.43  
212.37.76.55.08
- · Adresse Web: [www.maec.gov.ma](http://www.maec.gov.ma)

**Direction des Affaires Consulaires et Sociales :**

- · Tél.:  
212.37.76.42.22  
212.37.76.44.80  
212.37.76.44.87
- · Fax: 212.37.70.11.03  
212.37.20.68.15  
212.37.73.08.71

**Direction de la Coopération Culturelle et Scientifique :**

- · Tél.: 212.37.66.00.35

**Ministère de l'Education Nationale, de l'enseignement Supérieur, de la Formation des Cadres et de la Recherche Scientifique :**

**a/Département de l'Enseignement Supérieur :**

**Direction de la Formation des Cadres :**

- · Adresse: 35, Avenue Ibn Sina, BP: 707— Agdal Rabat
- · Tél.:212. 37.77.47.33 /40
- · Fax:212.37.77.80.28
- Site Web: [www.dfc.gov.ma](http://www.dfc.gov.ma)

**Division de la Coopération :**

- · Adresse : Avenue Idriss Al Akbar BP 4500 Hassan -Rabat
- · Tél.:  
212.37.70.74.99  
212.37.70.64.97  
212.37.70.62. 98
- · Site Web: [www.enssup.gov.ma](http://www.enssup.gov.ma)

**Direction de l'Enseignement Supérieur :**

- · Adresse : Avenue Idriss Al Akbar BP 4500 Hassan- Rabat
- · Tél. : 212.37.70.73.59/212.37.70.74.99
- · Site Web: [www.enssup.gov.ma](http://www.enssup.gov.ma)

**Office National des Œuvres Universitaires, Sociales et Culturelles :**

- · Adresse : 65, Rue Tansift Agdal -Rabat

- · Tél.:  
212.37.68.36.12  
212.37.68.67.55  
212.37.77.79. 12

**b/ Département de l'Education Nationale :**

**Direction de la Coopération et de la Promotion de l'Enseignement Scolaire Privé :**

- · Adresse: Bab Rouah, Rabat
- · Tél.:212. 37.77.18.22./ 212.37.68.72.63
- · Fax:212.37.20.13.85
- Site Web: [www.men.gov.ma](http://www.men.gov.ma)

**Office de la Formation Professionnelle et de la Promotion du Travail :**

**Direction de la Formation :**

- · Adresse: 50, Rue du Caporal Driss Chbakou .Ain Borja. Cacablanca.
- · Tél.:  
212.22.62.27.98  
212.22.62.27.79  
212.22. 62.27.80/à 94
- · Site Web : [www.ofppt.org.ma](http://www.ofppt.org.ma)

**Police :**

- · Tél.:19

**Gendarmerie :**

- · Tél.:177

**Protection Civile (Pompiers) :**

- · Tél.:15

**Centre Antipoison :**

- · Adresse : 27, Avenue Ibn Batouta-Rabat
- · Tél.:212.37.68.64.64 : 212.37.77.19.65
- · Site Web : [www.capm@santé.gov.ma](http://www.capm@santé.gov.ma)

**Institut National d' Hygiene :**

- · Tél.:  
212.37.77.19.30  
212.37.77.19.02  
212.37.65.77.21
- · Site Web : [www.santé.gov. Ma](http://www.santé.gov.Ma)

**Institut Pasteur Maroc :**

- · Adresse : Place Louis Pasteur, 20100 Casablanca
- · Tél.: 212.22.43.44.50
- · Site Web : [www.pasteur.gov.ma](http://www.pasteur.gov.ma)

**Direction Générale de la Sureté Nationale/ Rabat :**

- · Tél.:  
212.37.72.40.11

212.37.72.40.12  
212.37.72.40.13  
212.37.72.40.14  
212.37.72.40.15  
212.37.72.40.16

**Renseignements Téléphoniques :**

- · National: 160
- · International: 126

**Office National des Chemins de Fer:**

- · Centre d'appel: 090.203.040
- · Site Web : [www.oncf.ma](http://www.oncf.ma)

**Royal Air Maroc :**

- · Service information: 090.000.800
- · Site Web : [www.royalairmaroc.com](http://www.royalairmaroc.com)

**Office National des Aéroports :**

- · Centre d'appel: 081.000.224
- · Site Web : [www.onda.org.ma](http://www.onda.org.ma)

**Aéroport Mohammed V de Casablanca:**

- · Tél. :212.22.53.90.40

**Aéroport de Rabat-Salé :**

- · Tél. :212.37.80.80.89/90

**Aéroport Marrakech Menara :**

- 212 24447910
- 212 24447865
- 212 24368512/13